

## **Stade Léo Lagrange - Restructuration et extension - Approbation de l'Avant-Projet Définitif Tribune Est de 7 000 places - Réalisation de la phase 2 - Demandes de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le 20 février 2003, l'assemblée délibérante a décidé la poursuite de l'opération de restructuration du Stade Léo Lagrange et notamment :

- a approuvé le programme de travaux ainsi que le calendrier prévisionnel des phases 1 et 2 ayant pour objet l'aménagement du stade pour une capacité d'accueil de 12 000 places et la mise aux normes de la Ligue 2 de football

- et a autorisé M. le Maire à signer les marchés de travaux pour la phase 1.

Par délibération du 26 juin 2003, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel du projet.

Pour rappel, la phase 1 prévoit l'installation d'un nouvel éclairage sur 4 mâts neufs repositionnés, la démolition partielle des gradins Nord, le réaménagement des sanitaires publics, l'installation de gradins tubulaires provisoires en zone Nord et la restructuration intérieure des locaux situés sous la tribune d'honneur. L'ensemble de ces travaux conduit à porter la capacité d'accueil du public à 10 000 places assises dont 5 118 places couvertes et à répondre ainsi aux exigences de la Ligue de Football Professionnel (LNF) dans le cadre de l'accession du Besançon Racing Club (BRC) en L2. Ces travaux sont achevés.

Suite à la délibération du 20/02/2003, l'équipe de maîtrise d'oeuvre a repris les études conformément à la nouvelle décomposition des travaux. La phase 2 de cette opération comprend la construction de la tribune Est, d'une capacité de 7 000 places, avec les travaux nécessaires à l'accueil du public (sanitaires et buvettes), ainsi que la construction d'un écran en lieu et place de la tribune Nord (après démolition complète des gradins Nord et enlèvement des gradins tubulaires provisoires).

Le dossier d'Avant-Projet Définitif a été remis fin août 2003 et validé par le Comité de Pilotage.

### **Descriptif des travaux**

La construction de la tribune Est du stade Léo Lagrange constitue une première étape dans le cadre du projet plus global (projet d'un stade d'une capacité de 20 000 places assises) qui avait été retenu à l'issue d'un concours de maîtrise d'oeuvre.

Extraits de la notice architecturale du dossier des études d'Avant-Projet Définitif

#### **«1. Parti d'urbanisme**

... Le stade s'associe symboliquement aux monuments, repères du paysage. ... Sa couverture courbe ...constitue un repère sur le plateau au-dessus du Doubs et de sa boucle. ... Cette ligne pure du toit désigne autant l'équipement que l'entrée symbolique du complexe sportif.

... Le traitement architectural de la couverture très stylisée met en oeuvre dans le site une nouvelle écriture toute de métal.

## 2. Parti architectural

Quatre grands principes ont guidé la conception de la tribune pour assurer la qualité de l'ambiance intérieure et la bonne visibilité du public :

- . proximité maximum du terrain et des spectateurs
- . la continuité de la forme intérieure
- . le tracé curviligne des gradins
- . l'échelle humaine de la tribune.

... Les ... 7 000 places sont disposées sur deux niveaux de tribunes :

. la première vient à 1,80 m au dessus du niveau du terrain, d'une capacité de 4 000 spectateurs ; elle est desservie par 8 escaliers dont le point de départ se situe sur le promenoir extérieur, aboutissement du parvis ;

. une deuxième tribune desservie par 6 escaliers abrite 3 000 places...».

### **Coût des travaux**

Le coût global de l'opération de construction de la tribune Est est inchangé par rapport à la délibération du 20 février 2003, sur la base des études d'Avant-Projet Définitif remises par RCT Architectes associés, mandataire de l'équipe de maîtrise d'oeuvre, soit un coût global, toutes taxes comprises de 8 350 000 € TTC.

### **Échéancier prévisionnel des travaux**

L'échéancier prévisionnel des travaux est inchangé, à savoir l'achèvement de la construction de la tribune Est au début de l'année 2005 (sous réserve que la dévolution des marchés de travaux soit fructueuse et que leur exécution ne soit pas retardée pour des raisons imprévisibles liées par exemple aux fondations spéciales).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le dossier Avant-Projet Définitif remis par l'équipe de maîtrise d'oeuvre dont RCT Architectes Associés est le mandataire,

- engager les travaux de la phase 2 de l'opération de restructuration du Stade Léo Lagrange,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux après appels d'offres, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2003 et suivants à l'imputation budgétaire 90.412.2313.00626.33000, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- confirmer l'autorisation donnée à M. le Maire de solliciter l'aide financière de l'État, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre organisme ayant vocation à participer à la construction d'équipements sportifs de ce niveau, aides qui seront inscrites par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives, en recettes à l'imputation 90.412. 1321/1322/1323/1325/1328.00626.33000.

«**M. LE MAIRE** : Je crois qu'aujourd'hui on doit effectivement faire ces demandes de subventions. Vous savez que nous allons nous engager, on va approuver aujourd'hui l'avant-projet définitif de la tribune Est de 7 000 places suite à la délibération de février donc l'équipe de maîtrise d'œuvre a repris les études, on a rencontré là aussi l'architecte il y a peu de temps avec nos amis du BRC qui sont aussi satisfaits de cette opération. Le coût de l'opération est de 8 350 000 €, il faut donc maintenant qu'on fasse approuver ce dossier par l'équipe de maîtrise d'œuvre, c'est RCT architectes associés et engager les travaux de la phase 2 et que je signe les marchés. Il faut aussi que je demande des subventions au Département du Doubs qui y a répondu favorablement, à la Communauté d'Agglomération pour l'instant il n'y a pas de réponse mais je pense que ce sera plutôt une réponse défavorable dans le sens où elle ne peut pas non plus être sur l'ensemble des projets, au niveau de l'État aussi : FNADT, FNDS et puis la Région. Je redis encore une fois mais vraiment amicalement et sans esprit de polémique, je sais en plus que vous n'en êtes pas responsables, que je ne comprends pas, et avec moi tout le milieu footballistique, que lorsque je pose la question au Conseil Régional, on me répond uniquement centre de formation en donnant l'exemple de Sochaux car effectivement la situation n'est pas la même à Sochaux puisque c'est une équipe qui a derrière elle, on le sait très bien, entre autres une grande marque automobile, et le stade de Besançon sera certainement un des seuls stades de France, si ce n'est le seul, qui n'aura pas été financé par une région. Donc je redemande, mais vraiment sans esprit de polémique, encore une fois que l'on accepte de prendre en compte la légitime demande de la Ville. Je comprends bien la position du Président du Conseil Régional qui est de dire : j'aurais des demandes affluant de partout mais il n'y a pas des équipes de deuxième division sur l'ensemble du territoire, il n'y en aura pas une à Lons-le-Saunier, ni à Vesoul ni à Belfort. Moi je demande à ceux des nôtres qui sont au Conseil Régional de persuader le Président du Conseil Régional qu'il faut faire quelque chose par rapport à cela parce que c'est nécessaire. Je n'accuse pas Pascal BONNET ni Jean ROSSELOT mais je comprends d'autant moins que c'est très populaire. Pour le match contre Saint-Étienne il y avait quand même 10 000 personnes, il y a eu des soucis par ailleurs mais il y avait 10 000 personnes. Je ne comprends même pas comment politiquement un Président de l'exécutif peut refuser alors que tout le monde footballistique est solidaire de la Ville pour cette demande. Il y a un blocage, je le déplore et je le dis très simplement, très calmement. Essayez de nous aider et je chanterai vos louanges dans toutes les travées du stade si vous y arrivez. De plus, je pense que c'est injuste parce que l'argument de la formation ça ne marche pas puisque pour avoir un centre de formation il faut que l'équipe se développe et l'équipe ne peut pas se développer s'il n'y a pas de stade. Je vous lance un appel, Pascal BONNET et Jean ROSSELOT, aidez-nous !

**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, je ne demande pas de louanges et je ne pense pas qu'on soit en mesure de parler au nom du Président. Vous l'avez rencontré, je reconnais la cohérence qu'il y a à la Région où l'on travaille dans le cadre de nos compétences. Or la compétence c'est la formation, la compétence c'est l'aménagement du territoire et Jean ROSSELOT a dit à plusieurs reprises logique d'agglomération voire de pays, ce serait un moyen d'avoir des soutiens régionaux plus facilement. Vous dites vous-même que le Président de l'Agglomération a des arguments pour refuser et vous êtes bien placé pour en parler, vous pouvez concevoir que le Président de Région ait aussi des positions qui tiennent compte de ses compétences et une cohérence politique. Il serait plus facile aujourd'hui à quelques mois des élections de répondre oui facilement. Je crois qu'il y a une cohérence et je la respecte.

Vous dites que vous ne faites pas de polémique mais tout à l'heure c'était quand même sacrément polémique sur un contrat de plan État/Région qui ne nous concerne pas ici et dans cette logique-là si on considérait qu'à partir du moment où on a un Palais des Sports ici, il ne doit pas en avoir ailleurs, on pourrait nous dire aussi il y a un stade ailleurs, il ne doit pas y en avoir ici. La polémique à certains moments elle est là, à d'autres moments vous l'oubliez.

**M. LE MAIRE :** J'ai pris bonne note que vous financiez la formation donc il n'y aura aucun souci pour que vous financiez le Conservatoire National de Région et l'École des Beaux-Arts qui sont tout à fait dans le secteur de la formation. Cela dit, entre temps il y aura eu des élections. Je peux vous dire, s'il y avait un autre Président à la Région, comment serait traité le problème du stade municipal de Besançon et nous le dirons d'ailleurs aux footeux en temps voulu.

**M. Jean ROSSELOT :** Monsieur le Maire, la pertinente et malicieuse remarque de Pascal BONNET est à prendre très au sérieux. J'ai deux choses à dire très rapidement, une de forme, l'autre de fond. De forme quand on est Conseiller Régional, Vice-Président du Conseil Régional, on n'est pas Président.

**M. LE MAIRE :** C'est imparable ça !

**M. Jean ROSSELOT :** Vous avez suffisamment d'occasions, vous avez même la compétence de la relation avec le Conseil Régional, vous aussi convainquez ! première chose de forme. Deuxième chose de fond : j'ai envie de vous parodier et de vous dire je vous en supplie, je vous demande de vous mettre en position d'éligibilité aux aides de la Région qui n'attendent que ça. Je ne veux pas revenir sur la démonstration que j'ai faite tout à l'heure, il vous suffit simplement de comprendre qu'il y a une disposition d'esprit dans les services et chez les élus régionaux qui n'attendent qu'une chose, c'est que l'aide que vous demandez puisse être explicitée à la mesure de l'intérêt communautaire d'un tel équipement qui dépasse l'Agglomération et qui épouse les contours de ce qui est dans les formules d'aménagement du territoire plus grand que l'Agglomération, c'est-à-dire un pays.

**M. Éric ALAUZET :** Il me revient un vague souvenir mais qui demande à être vérifié, peut-être vous-même pourrez vérifier aussi. Il me semble bien que le Conseil Régional a aidé à la rénovation du stade sur la région de Vesoul. Évidemment vous me direz qu'on était dans une logique de pays mais enfin on sait très bien que la Région négocie avec l'État ou a négocié avec l'État à un certain moment pour dire qu'il fallait bien tenir compte de l'histoire de chacun des territoires et la Région a obtenu des dérogations de l'État pour intervenir dans des territoires qui n'étaient pas encore constitués en pays. Donc il faut aussi vivre avec l'expérience de chacun des territoires. On sait que ce territoire bisontin a une histoire différente de celle des autres, donc il faut en tenir compte, en tout cas ça peut être tout à fait une compétence du Conseil Régional d'intervenir sur les stades puisqu'il l'a fait sur Vesoul.

**M. Pascal BONNET :** Je voudrais répondre à Éric ALAUZET puisque je siège avec lui à la commission aménagement du territoire de la Région et qu'il y a eu débat là-dessus, pour confirmer ce qu'il dit, à savoir que c'est parce que c'était dans une logique de pays que Vesoul a été retenu et que d'ailleurs certains de ses amis et de vos amis Monsieur le Maire y étaient hostiles estimant que la Région ne devait pas financer un stade. Dans cette optique-là, certains de vos amis ne financeraient pas le stade de Besançon.

**M. LE MAIRE :** Je trouve Monsieur BONNET, pour couper court, que tout ce que vous nous répondez par rapport au stade sont des arguties administratives, moi je vous demande de faire de la politique et je mets ce rapport au vote».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 Conseillers ne participant pas au vote), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 octobre 2003.*